OFFRE ET ACCÈS À LA SANTÉ

Observatoire Régional de la Santé NOUVELLE AQUITAINE

LES **LITS HALTE SOINS SANTE** DE NOUVELLE-AQUITAINE EN **2019**

Analyse des rapports d'activité des structures

Rapport 149 – Décembre 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

LES **LITS HALTE SOINS SANTE** DE NOUVELLE-AQUITAINE EN **2019**

Une étude financée par

Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine

Réalisée par l'ORS Nouvelle-Aquitaine

sommaire

I. UN DISPOSITIF REGIONAL DE 11 STRUCTURES DE LITS HALTE SOINS SANTE (LHSS) 6

- **77 places de LHSS installées** 7
- **Plus de 300 personnes accueillies dans les LHSS de la région en 2019** 8
- **278 personnes admises dans les structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine en 2019** 15
- **20 % des personnes sortants du dispositif de LHSS retournent à la rue** 17
- **41,5 ETP en poste dans les LHSS de la région** 18
- **Des partenariats nombreux et variés** 19

INDEX DES GRAPHIQUES

Graph. 1. Répartition par sexe et âge des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2019 8

Graph. 2. Répartition des équivalents temps plein (ETP) en poste* dans les structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2019 18

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1. Le dispositif des LHSS de Nouvelle-Aquitaine, fin 2019 6

Tableau 2. Les places de LHSS de Nouvelle-Aquitaine et leurs spécificités, en 2019 7

Tableau 3. Les personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2019 8

Tableau 4. Répartition par statut matrimonial des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2019 9

Tableau 5. Répartition par nationalité des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2019 9

Tableau 6. Répartition par mode d'hébergement avant l'admission des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2019 10

Tableau 7. Répartition par type de protection maladie de base des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2019 11

Tableau 8. Répartition par type de complémentaire santé des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2019 11

Tableau 9. Répartition par type de ressources des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2019 12

Tableau 10. Répartition par pathologies justifiant l'admission, des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2019 13

sommaire

Tableau 11. Nombre de structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine selon les accompagnements médico-sociaux, en 2019 14
Tableau 12. Répartition des admissions dans les de LHSS de Nouvelle-Aquitaine selon l'origine de la demande d'admission, en 2019 15
Tableau 13. Nombre de demandes reçues, d'admissions, et rapport entre nb d'admissions et de demandes reçues, dans les de LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2019 15
Tableau 14. Répartition des refus d'admissions enregistrées par les structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine selon le motif de refus, en 2019 16
Tableau 15. Répartition des sorties enregistrées par les structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine selon l'orientation à la sortie, en 2019 17
Tableau 16. Répartition des équivalents temps plein (ETP) en poste* dans les structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2019 19

CONTEXTE

L'Agence régionale de la santé Nouvelle-Aquitaine a souhaité disposer d'un bilan du dispositif régional des lits halte soins santé (LHSS). Un projet de lits halte soins santé est expérimenté en France à partir de 1993 par le Samu social. Ils sont pérennisés par la loi de financement de la sécurité sociale du 19 décembre 2005 et leurs conditions d'organisation et de fonctionnement inscrites dans le décret 2006-556 du 17 mai 2006. Dix ans plus tard, le décret n° 2016-12 du 11 janvier 2016 relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des structures dénommées « lits halte soins santé » (LHSS) et « lits d'accueil médicalisés » (LAM) vient préciser ce dispositif.
Les LHSS « accueillent des personnes majeures sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, ne pouvant être prises en charge par d'autres structures, dont la pathologie ou l'état général, somatique ou psychique, ne nécessite pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée mais est incompatible avec la vie à la rue ». Les LHSS ne sont pas dédiés à une pathologie donnée. Ils ont pour missions de dispenser des soins médicaux et médicosociaux, de mettre en place un accompagnement social personnalisé et de préparer avec la personne un projet de sortie. La durée prévisionnelle de séjour est de deux mois, éventuellement renouvelables.

Ce bilan est réalisé par l'Observatoire régional de la santé Nouvelle-Aquitaine à partir des rapports d'activité 2019 renseignés par les structures et recueillis par l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine. Les rapports d'activité ne sont pas standardisés à l'échelle nationale mais reprennent un format utilisé par plusieurs ARS. Ce bilan est le troisième, suite au recueil initié, en 2017, dans la région par l'ARS.

L'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine pilote et finance cette étude.

I. UN DISPOSITIF REGIONAL DE 11 STRUCTURES DE LITS HALTE SOINS SANTE (LHSS)

Le dispositif est installé dans dix départements de Nouvelle-Aquitaine. Une structure a ouvert à Angoulême en 2018 (association l'Estaple). Les structures sont implantées dans la ville principale du département ou une commune de l'agglomération principale. Le département des Pyrénées-Atlantiques compte deux services, un situé à Pau et l'autre à Bayonne. Aucun service n'est implanté dans les deux départements de Corrèze et Creuse.
Dix structures ont le statut associatif et une le statut d'établissement public administratif (CCAS de Bordeaux).
Les gestionnaires de LHSS assurent également la gestion de dispositifs du champ social, parfois médico-social ou sanitaire. Les dispositifs les plus fréquents sont les centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) et les dispositifs pour les demandeurs d'asile : les centres d'accueil pour les demandeurs d'asile (CADA), les centres provisoires d'hébergement pour les demandeurs d'asile (CPH), les dispositifs d'accueil des mineurs étrangers non accompagnés. Certains gèrent des dispositifs d'urgence sociale comme le 115 ou les SIAO, des hébergements d'urgence, des dispositifs de sous location ou « un logement d'abord », des maisons relais, des ateliers d'insertion.
Ces associations gèrent également, parfois, des dispositifs relevant de l'aide sociale à l'enfance et de la prévention spécialisée : maison d'enfant à caractère social (MECS), action éducative en milieu ouvert (AEMO), accompagnement éducatif à domicile (AED), actions de réparation pénale pour mineurs (RPM).

Tableau 1. *Le dispositif des LHSS de Nouvelle-Aquitaine, fin 2019*

Structures porteuses	Ville d'implantation
16-Afus 16	Angoulême
17-Cordia	La Rochelle
24-Soutien Dordogne	Périgueux
33-CCAS Bordeaux	Bordeaux
40-Le Prado	Saint-Pierre-du-Mont
47-Sauvegarde	Agen
64-OGFA	Pau
64-Atherbea	Bayonne
79-L'Escale	Niort
86-Audacia	Poitiers
87-ARSL	Limoges
Nouvelle-Aquitaine	**11 sites**

Source : Rapports d'activité des LHSS 2019- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Afus 16 : Fédération des Acteurs de l'Urgence Sociale de la Charente ;
CCAS : Centre communal d'action sociale ;
OGFA : Organisme de Gestion des Foyers Amitié ;
ARSL : Association de réinsertion sociale du Limousin.

77 places de LHSS installées

Le dispositif régional comprend 83 places autorisées et 77 installées fin 2019. Chaque association a regroupé les places sur un seul site.
La taille des structures varie de 2 lits à Saint-Pierre-du-Mont (Landes) à 16 lits à Bordeaux.
Les chambres individuelles représentent les deux tiers des places.
Deux tiers des places sont équipés d'accès pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Un dispositif d'appel d'urgence de jour et de nuit est disponible pour plus de 75 % des places.
Cinq structures donnent la possibilité d'accueillir des tiers (enfant ou conjoint) et trois des animaux.

Tableau 2. *Les places de LHSS de Nouvelle-Aquitaine et leurs spécificités, en 2019*

	Nb de places autorisées	Nb chambres individuelles	Accès à mobilité réduite	Dispositif d'appel d'urgence de jour et de nuit	Accueil de tiers	Accueil d'animaux
16-L'Estaple	4	0	4	4	Oui	Oui
17-Cordia	10	6	6	0	Non	Non
24-Soutien Dordogne	6	5	3	0	Oui	Oui
33-CCAS Bordeaux	16	6	5	16	Non	Non
40-Le Prado	2	2	2	2	Non	Non
47-Sauvegarde	7	7	3	5	Oui	Non
64-OGFA	7	7	3	7	Non	Oui
64-Atherbea	6	6	3	0	Non	Non
79-L'Escale	5	5	5	5	Oui	Non
86-Audacia	8	8	8	8	Oui	Non
87-ARSL	12	4	12	12	Non	Non
Nouvelle-Aquitaine	**83**	**56**	**54**	**63**	**5**	**3**

Source : Rapports d'activité des LHSS 2019- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Plus de 300 personnes accueillies dans les LHSS de la région en 2019

Au cours de l'année 2019, 326 personnes ont été accueillies par les LHSS de la région, dont un tiers de femmes. Les trois sites de Poitiers, Agen, Angoulême sont caractérisés par une part nettement plus faible de femmes.
Le rapport entre le nombre de personnes accueillies et le nombre de places s'élève à 3,9 personnes par place. Ce rapport varie de moins de 1,7 à 6 selon les structures.

Tableau 3. *Les personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2019*

	Femmes	Hommes	Total	% de femmes
16-L'Estaple	3	14	17	17.6
17-Cordia	31	14	45	68.9
24-Soutien Dordogne	7	11	18	38.9
33-CCAS Bordeaux	30	42	72	41.7
40-Le Prado	1	4	5	20.0
47-Sauvegarde	4	21	25	16.0
64-OGFA	4	16	20	20.0
64-Atherbea	0	10	10	0.0
79-L'Escale	9	21	30	30.0
86-Audacia	2	15	17	11.8
87-ARSL	27	40	67	40.3
Nouvelle-Aquitaine	**118**	**208**	**326**	**36.2**

Source : Rapports d'activité des LHSS 2019- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

La répartition par sexe et âge des personnes accueillies en 2019 montre que le nombre de personnes accueillies diminue avec l'âge, quel que soit le sexe. En 2019, l'entrée dans le dispositif avant 20 ans a concerné 7 personnes. Près de deux tiers des femmes et près de la moitié des hommes accueillis sont âgés de 20-39 ans (62 %). Le nombre important de femmes de 20-29 ans est à rapprocher de l'accueil de femmes enceintes par deux structures (Bordeaux et Limoges).

Graph. 1. *Répartition par sexe et âge des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2019*

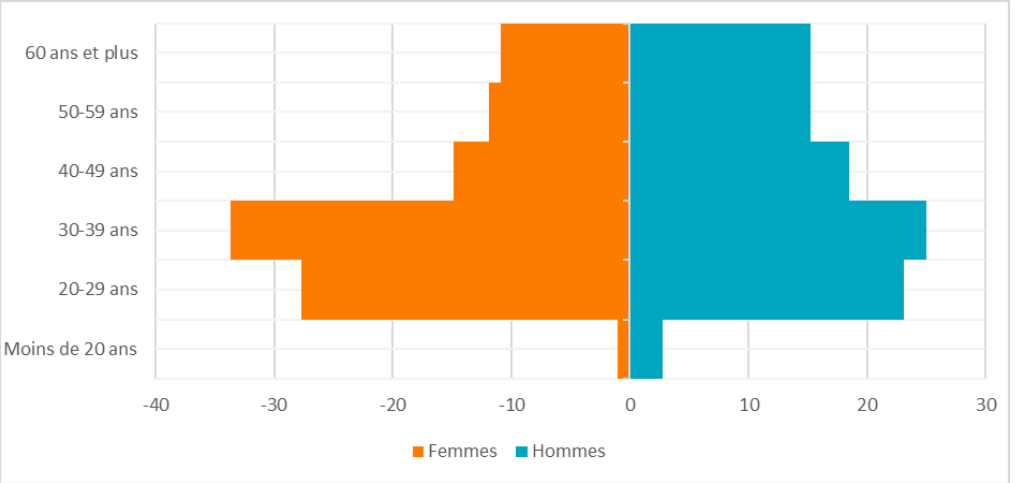

Source : Rapports d'activité des LHSS 2019- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Plus de 85 % des personnes accueillies sont isolées matrimonialement (célibataires, séparées ou divorcées ou veuves). Environ 14 % sont en couple, mariées ou en union libre.

Tableau 4. *Répartition par statut matrimonial des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2019*

	Nombre	%
Célibataire	224	70.1
Séparé(e)/Divorcé(e)	46	14.2
Marié(e)	26	8.0
Union libre / PACS	19	5.9
Veuf(ve)	9	2.8
Total renseigné	**324**	**100.0**

Source : Rapports d'activité des LHSS 2019- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Les personnes de nationalité française représentent 41 % des personnes accueillies, celles de nationalité étrangère immigrées depuis un pays non européen la moitié et celles immigrées depuis un pays européen 10 %.

Tableau 5. *Répartition par nationalité des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2019*

	Nombre	%
Française	135	41.3
Etrangère UE	31	9.5
Etrangère hors UE	161	49.2
Total renseigné	**327**	**100.0**

Source : Rapports d'activité des LHSS 2019- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Près de la moitié des personnes accueillies en 2019 vivaient à leur entrée dans la rue ou en hébergement d'urgence, plus d'un tiers vivait dans une structure sociale, médico-sociale ou sanitaire. Près de 20 % disposaient d'un logement précaire ou de fortune.

Tableau 6. *Répartition par mode d'hébergement avant l'admission des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2019*

	Nombre	%
Sans abri	**151**	**46.7**
Personnes vivant dans la rue	*72*	*22.3*
Personnes vivant chez un tiers	*8*	*2.5*
Personnes en hébergement d'urgence (CHU)	*71*	*22.0*
Sans logement	**108**	**33.4**
Personnes sortant d'établissements (sociaux, médico-sociaux, sanitaires), de foyers	*88*	*27.2*
Personnes en centre d'hébergement pour personne sans domicile (CHRS)	*10*	*3.1*
Personnes en centre d'hébergement pour femmes	*2*	*0.6*
Personnes en hébergement pour immigrés (CADA, HUDA)	*8*	*2.5*
Logement précaires*	**64**	**19.8**
Logement accompagné	5	1.5
Personnes sortant de prison	1	0.3
Total renseigné	**323**	**100,0**

Source : Rapports d'activité des LHSS 2019- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

** Logements précaires, Personnes en hébergement de fortune (squat, camion, voiture, etc.), Habitat insalubre absence d'eau courante, d'électricité, de chauffage, Hôtel*

Plus de 20 % des personnes accueillies au cours de l'année 2019 sont affiliés au régime général. Une proportion plus élevée (42 %) est affiliée à la couverture maladie universelle (CMU) et 18 % sont couverts par l'aide médicale d'Etat (AME). Cette aide donne accès aux soins aux personnes de nationalité étrangère en situation irrégulière résidant en France depuis au moins trois mois[1] et disposant de faibles ressources. La part de situations non renseignées est élevée et susceptible de biaiser les résultats.
D'après les données déclarées, le nombre de personnes bénéficiant du régime des affections de longue durée (ALD) est de 27, ce qui correspond à 10 % des personnes dont la protection maladie de base est renseignée (269 personnes).

Tableau 7. *Répartition par type de protection maladie de base des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2019*

	Nombre	%
Affiliation au régime général	61	22.7
Couverture maladie universelle (CMU)	112	41.6
Aide médicale État (AME)	48	17.8
Sans couverture	48	17.8
Total renseigné	**269**	**100.0**

Source : Rapports d'activité des LHSS 2019- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Les structures ont renseigné l'existence d'une complémentaire santé pour 140 personnes. Si on rapporte cet effectif à celui des personnes couvertes par un régime d'assurance maladie et susceptibles d'avoir une couverture complémentaire (exclusion des bénéficiaires de l'AME qui couvre les soins à 100 %), soit 173 personnes, ce sont 80 % des personnes couvertes par une protection maladie qui sont également couvertes par une complémentaire, majoritairement la CMUc.
Les personnes non couvertes par une complémentaire santé sont en nombre équivalent à celui de personne sans protection maladie.

Tableau 8. *Répartition par type de complémentaire santé des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2019*

	Nombre
Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)	117
Assurance complémentaire facultative (mutuelle)	23
Sans couverture complémentaire	45
Total renseigné	**185**

Source : Rapports d'activité des LHSS 2019- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

[1] La condition de résidence ne s'applique pas aux enfants mineurs.

Plus de la moitié des personnes accueillies dans les services de LHSS ne dispose d'aucune ressource. Les personnes percevant des ressources de la solidarité (allocation adultes handicapés, revenu de solidarité active, allocation temporaire d'attente ou allocation pour demandeur d'asile) représentent plus de 35 % des personnes accueilles. Les revenus de remplacement (retraite, pré-retraite, pension d'invalidité, indemnités journalières de sécurité sociale, allocation de chômage), liés au travail, concernent 9 % des personnes, les revenus d'activité environ 2 %, seulement.

Tableau 9. *Répartition par type de ressources des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2019*

	Nombre	%
Revenu de l'activité (salaires et primes)	6	1.8
Revenu de remplacement*	31	9.5
RSA	55	16.9
AAH	28	8.6
Autres prestations sociales (familiales...)	6	1.8
Sans revenu ni ressource	166	50.9
Autre : ATA, ADA, ASPA**	34	10.4
Total	**326**	**100.0**

Source : Rapports d'activité des LHSS 2019- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

*pension de retraite, allocation de pré-retraite, pension d'invalidité, indemnités journalières de sécurité sociale, allocation chômage, etc.

** ATA : Allocation temporaire d'attente, ADA : allocation pour demandeur d'asile, ASPA : allocation de solidarité pour les personnes âgées

Le questionnaire propose une liste de pathologies ayant justifié l'admission dans la structure et la possibilité d'indiquer d'autres pathologies. Les représentants de LHSS ont répertorié 53 % des personnes accueillies dans les pathologies de la liste et 47 % en précisant des pathologies autres. Les pathologies traumatiques et orthopédiques représentent plus d'un quart des pathologies indiquées, les pathologies chroniques 23 % et les pathologies psychiatriques (20 %). Pour mémoire, le nombre renseigné de personnes en ALD dans les questionnaires est de 27.
Les femmes accueillies pour l'accompagnement de leur grossesse ou de questions gynécologiques et obstétriques ont été au nombre de 36, essentiellement dans les structures de Bordeaux et Limoges.

Tableau 10. *Répartition par pathologies justifiant l'admission, des personnes accueillies par les LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2019*

	Nombre	%
Pathologies listées dans le questionnaire	**167**	**100.0**
Pathologies traumatiques et orthopédiques	47	28.1
Pathologies chroniques	38	22.8
Psychiatrie	33	19.8
Maladies infectieuses chroniques	20	12.0
Diabète	18	10.8
Pathologies dermatologiques	7	4.2
Pathologies neurologiques	4	2.4
Autres pathologies précisées	**148**	**100.0**
Addictions	24	16.2
Oncologie	23	15.85
Grossesse	21	14.2
Gynécologie obstétrique	15	10.1
Chirurgie	14	9.5
Tuberculose	13	8.8
Soins pré ou post-opératoire	5	3.4
Décompensation maladie chronique	4	2.7
Cardiologie	4	2.7
Ophtalmo	4	2.7
Gasto-entérologie	4	2.7
Néphrologie	3	2.0
Maladies infectieuses	3	2.0
Autres	11	7.4

Source : Rapports d'activité des LHSS 2019- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Les données relatives à l'accompagnement médico-social sont demandées sous la forme de proportion de personnes concernées par chaque type d'accompagnement. Aussi, il n'est pas possible de donner un effectif régional mais seulement le nombre de structures réalisant chaque type de prestation.
Les structures assurent toutes en interne des consultations médicales et des soins infirmiers. Huit à neuf réalisent également des suivis psychologiques, de l'éducation thérapeutique et de l'éducation à la santé. Les soins paramédicaux et les soins d'hygiène et de nursing et un accompagnement à la vie quotidienne sont un peu moins fréquents. Dix structures font appel à leurs partenaires pour des prestations médicales spécifiques et pour du suivi psychiatrique ou psychologique.

Tableau 11. *Nombre de structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine selon les accompagnements médico-sociaux, en 2019*

	Nb de structures réalisant l'accompagnement
Accès aux soins	
Consultations médicales	11
Soins infirmiers	11
Suivi psychologique	9
Éducation thérapeutique	9
Éducation à la santé	8
Soins paramédicaux	6
Soins d'hygiène et de confort (nursing)	6
Autre	2
Prestations extérieures	
Prestations médicales spécialisées	10
Suivi psychiatrique / psychologique	10
Autre	1

Source : Rapports d'activité des LHSS 2019- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

278 personnes admises dans les structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine en 2019

Le nombre de personnes nouvellement admises dans les structures de LHSS de la région au cours de l'année 2019 s'élève à 278. Plus de 50 % ont été orientées par un établissement de santé y compris les permanences d'accès aux soins de santé (PASS), 39 % par un service social (CHRS, service d'accueil et d'orientation, hébergement d'urgence, pour demandeurs d'asile, SPIP) et 6 % par une structure médico-sociale (Samsah, PMI, établissement médico-social pour personnes handicapées, CCAS, service de protection des majeurs). Les demandes spontanées (de la personne elle-même) sont très rares (4 %).
Six structures de LHSS ont indiqué avoir admis des patients par défaut de prise en charge sanitaire (aucune autre solution trouvée, prise en charge exceptionnelle, dérogatoire).

Tableau 12. *Répartition des admissions dans les de LHSS de Nouvelle-Aquitaine selon l'origine de la demande d'admission, en 2019*

	Nombre	%
Établissement de santé	118	50.9
Service social	90	38.8
Structure médico-sociale	14	6.0
Demande spontanée	10	4.3
Total	**232***	**100.0**

Source : Rapports d'activité des LHSS 2019- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine
** Données non disponibles pour un établissement*

Les structures de LHSS de la région ont reçu 625 demandes d'admissions durant l'année 2019. Le nombre d'admissions rapporté à ce nombre de demandes s'élève à 45 %. Ce taux d'admission est variable selon les structures, de 0 à 80 %.

Tableau 13. *Nombre de demandes reçues, d'admissions, et rapport entre nb d'admissions et de demandes reçues, dans les de LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2019*

	Nombre de demandes reçues	Nombre d'admissions	Rapport entre nb d'admissions et de demandes reçues (%)
16-L'Estaple	29	13	44.8
17-Cordia	79	44	55.7
24-Soutien Dordogne	14	0	0
33-CCAS Bordeaux	178	57	32.0
40-Le Prado	12	3	25.0
47-Sauvegarde	50	20	40.0
64-OGFA	39	15	38.5
64-Atherbea	36	8	22.2
79-L'Escale	37	30	81.1
86-Audacia	43	23	53.5
87-ARSL	108	65	60.2
Nouvelle-Aquitaine	**625**	**278**	**44.5**

Source : Rapports d'activité des LHSS 2019- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Les structures ont enregistré plus de 300 refus d'admissions en 2019. Plus de 40 % de ces refus sont motivés par une inadéquation du dispositif des LHSS aux besoins de la personne, soit en raison du besoin de soins, soit du fait que la personne relève d'un autre dispositif social ou médico-social plus adapté. Dans 17 % des situations de refus, c'est la personne qui ne s'est pas présentée, a refusé le projet d'admission ou a trouvé une autre solution qui lui convenait mieux. Le manque de places disponibles a concerné 107 demandes, soit près d'un tiers des refus d'admission.

Tableau 14. *Répartition des refus d'admissions enregistrées par les structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine selon le motif de refus, en 2019*

	Nombre de refus d'admission	%
Dispositif non adapté à la personne eu égard à son état de santé (erreur d'orientation)	151	44.0
- dont personnes dont la/les pathologie(s) ou comorbidités associées nécessitent une prise en charge hospitalière	*25*	*7.3*
- dont personnes relevant d'un dispositif social	*62*	*18.1*
- dont personnes relevant d'un autre dispositif médico-social (ACT, LAM, EHPAD, MAS…)	*61*	*17.8*
- autre situation	*3*	*0.9*
Absence de place disponible (capacité d'accueil atteinte)	107	31.2
Refus de la personne	58	16.9
Refus de la structure	6	1.7
Orientation vers un autre LHSS	4	1.2
Autres	17	5.0
Total	**343**	**100.0**

Source : Rapports d'activité des LHSS 2019- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

20 % des personnes sortants du dispositif de LHSS retournent à la rue

Plus de 250 personnes sont sorties en 2019 du dispositif des LHSS de la région. Près d'un quart d'entre elles est retourné à la rue ou a trouvé des solutions personnelles (familles, amis), 19 % sont allées vers un dispositif social d'hébergement et 14 % vers un établissement sanitaire. L'accès à un logement autonome avec un bail direct a été possible pour 7 % et 5 % sont allées vers les structures pour demandeurs d'asile. Parmi les personnes sortantes, 7 ont été exclues par les structures, quatre personnes sont décédées et une personne a été incarcérée.
Deux dispositifs ont été mobilisées pour travailler à l'orientation des personnes, le SIAO pour 26 % des personnes sorties et la PASS pour près de 1 %.

Tableau 15. *Répartition des sorties enregistrées par les structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine selon l'orientation à la sortie, en 2019*

	Nombre	%
Retour à la rue	58	22.8
Solutions personnelles (famille, amis)	53	20.9
Dispositif social d'hébergement	48	18.9
Hôpital général, psychiatrique, maternité, USLD, SSR,	36	14.2
Logement autonome avec bail direct ou glissant	18	7.1
Structures pour demandeurs d'asile	13	5.1
Structure médico-sociale pour personnes en difficultés spécifiques (CSAPA, ACT, LAM, autre LHSS...)	11	4.3
Exclusion	7	2.8
Structures médico-sociales pour personnes âgées	5	2.0
Décès	4	1.6
Prison	1	0.4
Total	**254**	**100.0**

Source : Rapports d'activité des LHSS 2019 - ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

La durée moyenne de séjour est inférieure à deux mois pour deux structures, elle est de l'ordre de 2,2 à 5 mois pour six structures alors qu'elle atteint respectivement 7 mois et 8 mois dans les deux autres (manque une réponse). La répartition des séjours par durée n'est pas exploitable (questionnaire non explicite à l'origine d'erreur de remplissage).
Les taux d'occupation calculés sont de l'ordre de 74 à 99 %.

41,5 ETP en poste dans les LHSS de la région

Les structures de la région totalisent 41,5 équivalents temps plein de professionnels en poste inscrits au compte administratif. Ils ont également recours à 2,4 ETP de poste délégué par des partenaires ou des prestataires extérieurs (vacations, etc.). Avec 9,8 ETP soit 24 % du total, les fonctions les plus représentées sont celles des travailleurs sociaux puis celles des soignants : 8,9 ETP soit 21,5 %. Le 3e poste est celui des maîtresses de maison, personnels logistiques et surveillants de nuit (8,4 ETP soit 20 %), devant les directeurs et les administratifs (7,8 ETP soit 18,7 %). Les médecins, infirmiers et psychologues arrivent en dernière position avec respectivement 6,3 ETP (15 %) et 0,3 ETP (1 %).

Graph. 2. *Répartition des équivalents temps plein (ETP) en poste* dans les structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2019*

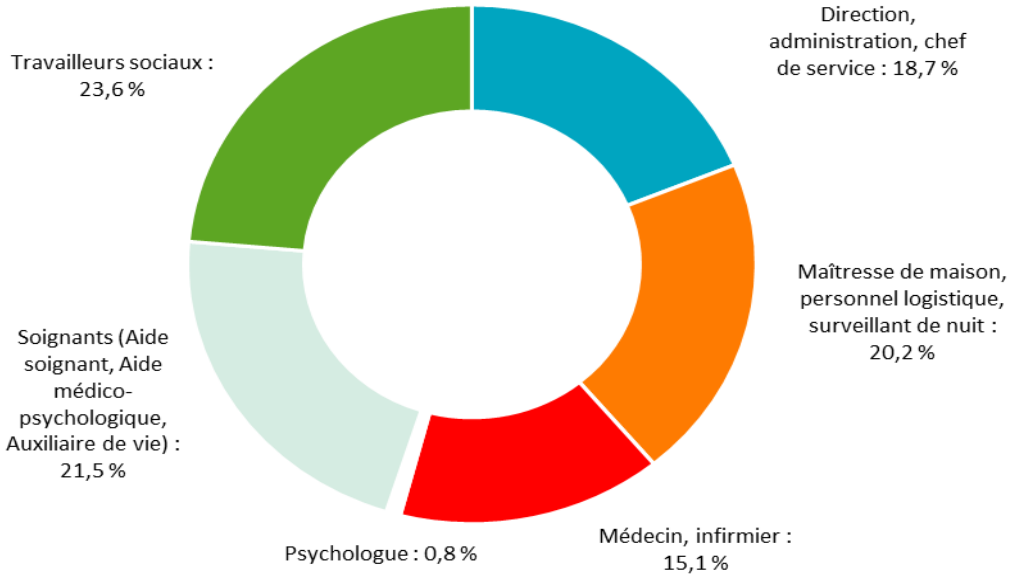

Source : Rapports d'activité des LHSS 2019- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

* ETP en poste inscrits au compte administratif

Tableau 16. *Répartition des équivalents temps plein (ETP) en poste* dans les structures de LHSS de Nouvelle-Aquitaine, en 2019*

	nb ETP	%	nb de structures concernées
Direction, administration	**7.78**	**18.7**	
dont Directeur	*0,94*	*2.2*	8/11
dont Chef de service	*1.76*	*4.2*	8/11
dont Secrétariat et personnel administratif	*5.08*	*12.2*	8/11
Maîtresses de maison, surveillants de nuit, personnels logistiques	**8.4**	**20.2**	
dont Maîtresse de maison, surveillant de nuit	*5.37*	*12.9*	5/11
dont Personnel logistique (entretien…)	*3.03*	*7.3*	4/11
Médecins, infirmiers, psychologues	**6.61**	**15.9**	
dont Médecin	*1.29*	*3.1*	7/11
dont Infirmier	*4.98*	*12.0*	5/11
dont Psychologue	*0.34*	*0.8*	2/11
Soignants	**8.94**	**21.5**	
dont Aide médico-psychologique	*5.82*	*14.0*	4/11
dont Auxiliaire de vie	*2,58*	*6.2*	1/11
dont Aide-soignant	*0.54*	*1.3*	2/11
Travailleurs sociaux	**9.8**	**23.6**	
dont Éducateur spécialisé	*7.6*	*18.3*	8/11
dont Conseiller en économie sociale et familiale	*0.5*	*1.3*	1/11
dont Assistant social	*1*	*2.4*	1/11
dont Animateur	*0.7*	*1.7*	1/11
Total	**41,53**	**100.0**	

Source : Rapports d'activité des LHSS 2019- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

* ETP en poste inscrits au compte administratif

Des partenariats nombreux et variés

Les structures ont cité de nombreux partenaires différents. Les partenariats les plus représentés sont les équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP), les centres hospitaliers notamment les PASS, les CHRS, les services d'hospitalisation à domicile (HAD), les maisons relais, les pharmacies.

Observatoire Régional de la Santé

NOUVELLE-AQUITAINE

RÉSUMÉ DU RAPPORT

Le dispositif est composé de 11 structures de LHSS en Nouvelle-Aquitaine, en 2019.

Aucune structure est implantée dans deux départements : Corrèze et Creuse.

83 places autorisées et 77 installées et sont réparties en structures de 2 à 16 places.

326 personnes sont accueillies en 2019, dont 36 % de femmes. 59 % de personnes sont de nationalité étrangère et 44 % vivent dans la rue ou en hébergement d'urgence avant l'entrée.

625 demandes d'admission et 278 admissions en 2019. Parmi les refus, 44 % sont dus à un dispositif non adapté à la personne eu égard à son état de santé et 31 % sont liés à l'absence de places disponibles.

La moitié des admissions proviennent des demandes d'établissements sanitaires et 14 % des sorties sont orientées vers des établissements sanitaires.

41,5 ETP dont près d'un quart sont les travailleurs sociaux et plus de 20 % occupent les fonctions liées à l'hébergement et aux soins de nursing et d'accompagnement quotidien.

POUR NOUS CITER

Observatoire régional de la santé (ORS) Nouvelle-Aquitaine. Les lits halte soins santé de Nouvelle-Aquitaine, en 2019. Décembre 2022. Rapport n° 149. 19 p.

Téléchargeable sur le site de l'ORS NA (www.ors-na.org)

+ D'INFORMATIONS

Personne à contacter : Béatrice BOUFFARD – b.bouffard@ors-na.org

Cette étude est réalisée à la demande de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

- **SIÈGE**
  102 Bd Maréchal Juin
  33000 BORDEAUX
  05.56.56.99.60
- **ANTENNE DE LIMOGES**
  4 Avenue de la Révolution
  87000 LIMOGES
  05.55.32.03.01
- **ANTENNE DE POITIERS**
  203 Route de Gençay
  86280 SAINT BENOÎT
  05.49.38.33.12

contact@ors-na.org

www.ors-na.org